



Les Lilas, le 03/02/2012

Monsieur le ministre,

Vous avez déclaré sur Europe1 que l'inspection était « une espèce de simulacre d'entretien »¹. Un simulacre, nous disent les dictionnaires, est une action feinte où l'on fait semblant, une action qui n'a que l'apparence de ce qu'elle prétend être.

Depuis cette interview, des inspecteurs nous font savoir chaque jour combien ils ont été indignés de vos propos.

En méprisant ainsi l'action des fonctionnaires à qui l'État confie de veiller au bon fonctionnement du service public d'éducation, vous faites preuve d'une attitude qu'aucun de vos prédécesseurs n'avait encore osée.

À entendre vos propos, peut-on encore croire à votre attachement au principe fondamental de l'inspection qui voulait que l'on veillât à ce que les fonctionnaires des services publics aient une action guidée par l'intérêt général ? C'est pourtant ce que font chaque jour les inspecteurs du service public d'éducation en aidant les enseignants à mieux faire leur métier et les élèves à mieux réussir leur scolarité. Comment pouvez-vous considérer que cette mission soit « une espèce de simulacre » ?

Vous répétez que l'inspection n'a lieu que tous les sept ans. Vous le savez, cette généralisation ne recouvre pas la réalité de l'ensemble du système scolaire, mais si vous estimez que cette fréquence doit être augmentée, il vous appartient de créer les postes qui seraient nécessaires pour y parvenir.

Nous pensons essentiel de réformer l'inspection pour qu'elle obéisse à des règles déontologiques plus précises, qu'elle prenne davantage en compte le travail des équipes et

¹ « ...Dans l'éducation nationale...le système (d'évaluation) n'est pas bon. Pourquoi ? Parce qu'il est injuste et complètement archaïque. Tous les sept ans, vous avez un inspecteur qui arrive dans une classe pour une espèce de simulacre d'entretien. Il faut le dire : tout cela est très artificiel. »
Luc CHATEL dans L'interview d'Europe 1 Soir du 15/12/2011

puisse mieux s'inscrire dans le parcours de formation continue de l'enseignant. Pour autant, nous ne pouvons admettre qu'elle devienne un simple acte de contrôle administratif. Nous pensons indispensable à la qualité du système éducatif qu'elle reste centrée sur l'analyse des pratiques didactiques et pédagogiques et l'accompagnement des enseignants à les améliorer.

Votre politique a fortement réduit la formation initiale des enseignants. Elle a quasiment supprimé leur formation continue. Désormais, elle va transformer leur évaluation en un acte administratif qui n'aura plus la capacité d'accompagner l'évolution positive de leurs pratiques.

Quand une politique gouvernementale réduit ainsi la formation des enseignants et qu'elle veut restreindre l'action des cadres de son service public d'éducation à un contrôle administratif, peut-elle encore prétendre faire de l'école une de ses priorités ?

Monsieur le ministre, autant que nous le pourrons, nous continuerons à concevoir notre fonction comme guidée sur les valeurs républicaines qui la fondent, dont celle qui considère que la mission de l'enseignant nécessite, afin d'offrir à tous les élèves la réussite scolaire que la nation leur doit, l'amélioration permanente de leurs pratiques professionnelles.

C'est pourquoi nous vous adressons une protestation solennelle : en tenant des propos méprisants à l'égard des fonctionnaires qui cherchent chaque jour à améliorer le service public d'éducation, vous outrepassiez les droits que vous donne votre fonction. Vous êtes un ministre de la République. Vos propos doivent donc respecter ceux qui accomplissent des missions qui leur ont été confiées par l'État et ne peuvent discréditer leur volonté à les exercer pour l'utilité commune, la nécessité publique et l'intérêt général.

Veillez croire, Monsieur le ministre, à notre dévouement au service public d'éducation.

Pour le Bureau du SNPI-FSU,
Michel GONNET – Secrétaire général